

**Direction Gestion Technique  
Service Gestion du domaine public  
à titre commercial**

**APPEL A CANDIDATURES  
Occupation du Domaine Public  
Manège pour enfants – Année 2026**

**OBJET** : Mise en concurrence pour la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exploitation d'un **manège pour enfants** sur la commune de **Saint-Brieuc**.

**Contexte** :

En application de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, la Ville de **Saint-Brieuc** organise une procédure de sélection transparente et impartiale pour attribuer un emplacement dédié à l'exploitation d'un manège pour enfants. Cette initiative vise à enrichir l'offre ludique et familiale sur le territoire communal.

**Les attentes** :

Le manège pour enfants doit offrir une expérience **sécurisée, conviviale et divertissante** pour les familles. Il s'inscrit dans une démarche de **qualité et de proximité**, en répondant aux normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur.

**Les attentes spécifiques incluent:**

- **Sécurité**: respect des normes techniques et réglementaires applicables aux manèges.
- **Animation**: Création d'une ambiance chaleureuse et adaptée aux enfants.
- **Entretien**: Maintenance régulière et soignée du manège et de son environnement.

**Lieux occupés** : 1 emplacement proposé :

Un emplacement dédié sera attribué **Place de La Grille**, offrant une visibilité et un accès facilité aux familles.

**Redevance et conditions d'exploitation** :

- **Redevance** : manège en centre ville par m<sup>2</sup>/semaine 2,10€ sans électricité et 2,60€ avec électricité.

- **Horaires** : 7 jours sur 7 jours de 14h00 à 19h00, et de 10h00 à 12h00 les mercredis et samedis uniquement, avec possibilité d'ouverture en soirée pour certains événements et animations (Art Rock, Fête de la Musique, concerts et animations diverses en centre-ville...).

- **Alimentation électrique** : fournie par la commune mais comprise dans le tarif de la redevance.

**Les critères de sélection** :

Les propositions seront étudiées sur les critères de sélection suivant :

- |   |      |
|---|------|
| • <b>Expérience et compétences</b> dans la gestion d'attractions ludiques | 40 % |
| • prix affiché  | 15 % |
| • <b>Projet d'animation</b> : qualité et originalité de l'offre proposée  | 20 % |
| • <b>Respect des normes</b> : sécurité, accessibilité et entretien        | 20 % |
| • qualité et clarté de la présentation du dossier déposé                  | 5 %  |

**Dossier à constituer :**

- **Note de présentation de l'activité comprenant** : Descriptif du projet, type de manège (photos), public cible et animations prévues.
- **Plan technique** : Dimensions du manège, besoins en espace et en alimentation électrique.
- **Attestations** :
  - Une copie recto verso de la carte d'identité de l'exploitant
  - Le rapport technique du manège
  - Le certificat de conformité du métier en cours de validité
  - extrait Kbis de moins de 3 mois.
  - Une attestation d'assurance incendie et responsabilité civile garantissant les risques d'accidents aux tiers en cours de validité pour la structure installée.

**Dépôt des candidatures :**

Date limite de dépôt des candidatures : **le mercredi 31 décembre 2025 à 12h.**

Le dossier peut être transmis par courrier postal à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Brieuc  
Service Gestion du domaine public à titre commercial  
4 rue Félix Le Dantec - Curie  
22000 SAINT-BRIEUC

Il peut être également transmis par voie électronique : [alexandra.lefloch@saint-brieuc.fr](mailto:alexandra.lefloch@saint-brieuc.fr)

Pour toute demande de renseignements complémentaires : **Tél. : 02 96 62 53 71 (Alexandra Le Floc'h)**